

*Initiatives ministérielles*

Le gouvernement poursuit depuis quelques années une entreprise de démantèlement au nom de l'efficacité. Il a essayé de réduire et de diminuer la présence fédérale dans le service postal du Canada, et je m'y oppose. Ce n'est pas parce que je suis contre la privatisation. Je ne suis pas contre la privatisation. Je m'y oppose parce qu'il en va d'un service à la communauté et que les Canadiens ont besoin de savoir et de sentir qu'il existe pour eux en permanence.

Il ne s'agit pas d'un service commercial. Dans le monde des affaires, il y a un objectif, à savoir qu'au bout de trois mois, de six mois, de neuf mois ou de l'année, il faut afficher un profit, des bénéfices par action. C'est ce que les administrateurs et ce que les employés doivent faire dans le secteur privé.

Nous parlons d'une institution où les bénéficiaires par action ne peuvent constituer la priorité numéro un. C'est le service au public qui doit constituer la priorité numéro un. Le public dans le village de Torrance, en Ontario, qui ne compte peut-être que 100 ou 50 habitants en permanence, doit pouvoir recevoir le même service qu'une ville de 2 millions d'habitants. Le bureau de poste était un de ces agents de liaison.

• (1640)

Quand on adopte ce mode de privatisation, il est inévitable que la société change de valeurs. Quand on appartient au secteur privé, le concept de présence fédérale, de présence du gouvernement du Canada, ne constitue pas un objectif primordial. Nous constatons maintenant que notre service postal national a fait disparaître le mot-symbole «Canada» de milliers de bureaux de poste et de je ne sais combien de camions et d'autres instruments qui font partie de l'ensemble du service postal.

À titre d'ardent partisan d'un gouvernement canadien fort, je m'oppose à ce qu'on démantèle ainsi la Société canadienne des postes. Je m'oppose à ce qu'on supprime le mot Canada. Je m'y oppose, mais pas simplement pour le plaisir. Je le fais, parce que le premier ministre a parlé de patriotisme il y a quelques mois. Je l'appuie quand il dit: «Nous devons être plus patriotes.» Cependant, je demande au premier ministre d'être plus logique. Supprimer le mot Canada va à l'encontre de sa requête, lui qui veut que nous soyons tous patriotes.

Je ne m'oppose pas au principe de la participation des employés au capital-actions. J'ai travaillé pour l'entreprise Magna International, une grande entreprise. Elle a construit sa société sur le principe de la participation de

tous les employés au capital-actions. Dans le cas de Magna, à la fin de chaque année, les actions étaient remises aux employés sous forme de dividendes proportionnels aux profits enregistrés par l'entreprise. Par conséquent, je ne veux pas m'opposer aujourd'hui à ce principe.

Le projet de loi ne contient aucun critère servant à déterminer la valeur des actions. Quelle sera la valeur de ces actions? Pouvez-vous me le dire? Comprendra-t-elle l'actif que la Société canadienne des postes possède dans les régions éloignées? Comprendra-t-elle l'actif que possède la société dans les grands marchés et qui s'élève évidemment à des centaines de millions de dollars? Qu'achetons-nous exactement? Le projet de loi ne comprend aucun critère définissant la valeur des actions pour les employés. C'est une lacune plutôt grave.

Que dire des droits des actionnaires? Leurs droits ne sont pas définis. La seule définition à ce sujet se trouve au paragraphe 27.2(4) qui porte sur le droit de vote exclusif. Voici le texte:

«Seules les actions détenues par le ministre sont assorties du droit de voter aux assemblées des actionnaires de la société.»

Je ne vois aucun droit qui soit défini pour les actionnaires. C'est donc une grave lacune du projet de loi.

Personne ne s'élèvera contre le principe d'une amélioration du moral du personnel, ni contre le principe de l'accroissement de la productivité. Je suis certain, cependant, passablement certain qu'il ne faut pas s'engager dans cette voie.

Le bilan du gouvernement, dans ce genre d'initiative, n'est guère reluisant. Voyez ce qui s'est passé chez Air Canada. Le gouvernement a attribué une certaine valeur aux actions d'Air Canada et les a offertes sur le marché. Même les estimateurs indépendants ont jugé que le gouvernement les avait vendues environ 2 \$ en-deça de leur vraie valeur marchande. J'ai donc mes petites réserves, parce que ni les droits ni les valeurs n'ont été définis.

Je voudrais donc demander au gouvernement comment il entend rentrer dans son argent. Qui va décider quand il y a lieu de déclarer des dividendes et sur quoi les dividendes vont être déclarés? Le projet de loi prévoit-il une formule à cet égard? Il n'y a pas de formule, pas de droit, pas de critères pour estimer la valeur de la Société canadienne des postes.

Je voudrais dire un mot du moral à la Société canadienne des postes. J'ai deux succursales postales dans ma circonscription, «J» et «G», et j'ai aussi les grandes